PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de Jans

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/148 en date du 15 mai 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Jans, pendant une période de 32 jours, du mardi 11 juin 2019 à 9h00 au vendredi 12 juillet à 17h00, portant sur la demande présentée par la société « Parc éolien Butte Noire SAS » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Jans.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

M. Dominique LESORT, avocat au barreau de Nantes à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Jans, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 11 juin de 09 h 00 à 12 h 00 - jeudi 20 juin de 14 h 00 à 17 h 00 de 09 h 00 à 12 h 00 de 09 h 00 à 12 h 00 de 14 h 00 à 17 h 00 de 14 h 00 à 17 h 00 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Jans aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de JANS.

Un registre dématérialisé sera mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1275 accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr)

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaireenquêteur en mairie de JANS (8 Place de l'Eglise - 44170 JANS) ou par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-1275@registre-dematerialise.fr**

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Jans pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès Parc éolien Butte Noire SAS ayant son siège à Vern-sur-Seiche (35770) Val d'Orson, Rue du Pré Long.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.